

## Quelles dynamiques agriurbaines sur la Plaine de Versailles?

Nicolas Bearez, Géraldine Derozier, Ludovic Paul, Guylain Théon

► **To cite this version:**

Nicolas Bearez, Géraldine Derozier, Ludovic Paul, Guylain Théon. Quelles dynamiques agriurbaines sur la Plaine de Versailles?: Une étude des objectifs, des politiques sectorielles et des acteurs des Territoires Agriurbains. 2017. hal-01821732

**HAL Id: hal-01821732**

**<https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01821732>**

Submitted on 22 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Quelles dynamiques agriurbaines sur la Plaine de Versailles?

Une étude des objectifs, des politiques sectorielles et des acteurs des Territoires Agriurbains

Rapport du Groupe d'Analyse d'Action Publique pour le mastère PAPDD, année universitaire 2016-2017.

Auteurs : Nicolas Beaurez, Géraldine Derozier, Ludovic Paul, Guylain Théon

Encadré par : Xavier Guimar (AgroParisTech), Patrick Moquay (Ecole Nationale du Paysage)

**Les territoires agriurbains (TAU) constituent une modalité de gestion de projets de territoires en situation périurbaine. Notre étude s'inscrit dans le cadre du programme de recherche AGRIGE<sup>1</sup>. Nous nous sommes basés sur un travail bibliographique et des entretiens sur le terrain. La Plaine de Versailles constitue le territoire d'étude mais la plupart des conclusions qui sont tirées peuvent être transposées à l'ensemble des TAU d'Ile de France (IDF). Nous avons d'abord analysé les caractéristiques socio-économiques de notre territoire d'étude et les objectifs des TAU d'IDF afin d'identifier des marqueurs du potentiel de développement agriurbain (1). Puis nous avons identifié des clefs de synergie entre politiques sectorielles et des leviers d'action sur lesquels peuvent s'appuyer les acteurs de ces territoires (2). Nous avons testé, sur la Plaine de Versailles, une méthode d'identification des facteurs d'engagement des acteurs dans le projet agriurbain, sur la base d'une analyse des objectifs collectifs et individuels (3). Enfin, nous proposons des perspectives pour la poursuite du développement du TAU de la Plaine de Versailles et pour l'avenir de la politique agriurbaine régionale (4).**

Depuis 2005, le Conseil régional d'Ile-de-France reconnaît l'existence d'un nouveau type de projet territorial: les territoires agriurbains (TAU). 12 territoires sont concernés dans la Région. Ils proposent un projet de développement territorial basé sur la préservation de l'agriculture locale en associant, au sein d'un système de gouvernance original, les agriculteurs, la société civile et les élus.

Pourtant, les TAU présentent une grande diversité, notamment dans leurs origines, leurs fonctionnements

et leurs objectifs. Ces territoires peuvent mobiliser plusieurs politiques sectorielles et leviers d'action pour mener à bien leur projet, compte tenu de la réalité de terrain et pour favoriser l'engagement des acteurs locaux. Pour cela, les animateurs de ces territoires sont amenés à rechercher une stratégie cohérente au niveau local, et à des niveaux plus larges afin de renforcer la légitimité de ces nouveaux "laboratoires" du territoire.

## 1. L'analyse des caractéristiques socio-économiques et des objectifs des TAU comme base d'étude du potentiel de développement agriurbain

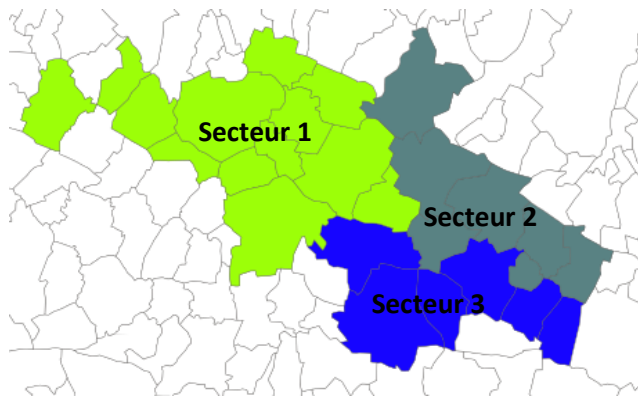
### a) Cas de la Plaine de Versailles, notre territoire d'étude

Le territoire de la Plaine de Versailles s'étend du Parc du Château de Versailles (à l'est) à la vallée de la Mauldre (à l'ouest). Il est connu pour avoir été l'ancien domaine de chasse des rois de France. Il est composé de 26 communes réparties dans 5 intercommunalités différentes. Les acteurs de ce territoire se sont constitués en association patrimoniale, l'APPVPA<sup>2</sup>. Cette association présente une gouvernance originale, avec trois collèges : Les agriculteurs, la société civile et les élus.



<sup>1</sup> Archipels agriurbains, résistances et gouvernances. Ce programme, auquel AgroParisTech contribue, s'inscrit dans le 4<sup>ème</sup> projet de recherche PSDR (Pour et Sur le Développement Rural).

<sup>2</sup> Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets



L'analyse statistique des caractéristiques socio-économiques du territoire permet de sectoriser et de cerner la diversité du territoire (ex : secteur 1 plus rural que les secteurs 2 et 3 ; catégories socio-professionnelles les plus aisées dans le secteur 2 ; secteur 3 essentiellement salarié non agricole). Nous observons également que l'économie agricole est présente sur tout le territoire de la Plaine. **Notre analyse confirme donc que l'agriculture peut constituer le liant du projet de ce territoire.** Une telle analyse peut être menée sur tout type de TAU pour en cerner les dynamiques à l'œuvre et évaluer le potentiel du projet agriurbain.

b) Des objectifs variés, mais convergents

La plupart des initiatives à l'origine des territoires agriurbains avaient pour objectifs le contrôle de l'étalement urbain, le maintien d'une qualité de vie et la préservation de l'activité agricole. Elles sont souvent nées dans des territoires à forte identité historique ou à forts enjeux d'aménagement. Pour tous ces territoires, une première étape de formalisation de l'identité du territoire, de ses objectifs et de sa gouvernance a été nécessaire et plus ou moins longue (ex : construction de la Charte paysagère de la Plaine de Versailles). Les projets sont venus ensuite, dans une deuxième étape de construction commune. Ainsi, les TAU ont hiérarchisé

voire resserré leurs objectifs compte tenu des forces en présence et des sensibilités locales.

Dans ce contexte, nous avons réalisé une analyse approfondie des objectifs de ces TAU. Pour cela nous avons croisé les objectifs des TAU d'IDF mentionnés dans le rapport de la Bergerie nationale qui tire le bilan de l'animation de ces territoires, ceux visés par le cahier des charges du Conseil régional pour les subventions à l'animation des TAU, ceux de la charte paysagère de l'APPVPA, et les objectifs exprimés par les acteurs du territoire lors de nos entretiens. Nous retenons neuf objectifs potentiels des TAU d'IDF :

- **Objectif 1** : maintenir et développer l'activité agricole dans un cadre agriurbain
- **Objectif 2** : maintenir et développer une économie du territoire, liée à l'agriculture
- **Objectif 3** : maintenir et développer les liens sociaux
- **Objectif 4** : préserver et valoriser les espaces, en particulier leurs paysages et leurs environnements, ainsi que leurs patrimoines bâti et culturel
- **Objectif 5** : innover dans le développement territorial
- **Objectif 6** : permettre une démarche de gestion collective et participative sur le foncier agricole
- **Objectif 7** : assurer un aménagement équilibré du territoire
- **Objectif 8** : sensibiliser, informer, voire former les acteurs locaux au développement durable en contexte agriurbain
- **Objectif 9** : décliner les politiques publiques supra territoriales en contexte agriurbain

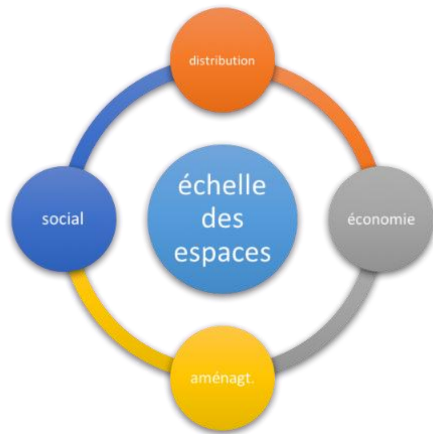
Cette série d'objectifs peut servir de grille d'évaluation pour permettre aux territoires agriurbains de se situer sur les principaux axes d'action envisageables dans un tel projet de territoire.

## 2. Les clefs de synergie entre politiques sectorielles et les leviers d'action que peuvent mobiliser les acteurs des TAU

a) Des synergies potentielles fortes et concrètes entre politiques sectorielles

Nous étudions ici la manière dont les différentes politiques sectorielles propres aux TAU interagissent dans une plus ou moins bonne cohérence et articulation. A partir de notre analyse sur les objectifs des TAU en première partie, ainsi que de nos enquêtes de terrain, nous avons fait le choix de retenir sept politiques sectorielles qui nous semblent particulièrement

prégnantes sur ces territoires : **la distribution des produits locaux, le social, le foncier, le paysage, l'économie, l'environnement et l'aménagement du territoire.** Nous avons ensuite croisé ces politiques sectorielles pour faire émerger des synergies et antagonismes.



En nous appuyant sur des représentations schématiques de synergies entre politiques sectorielles (exemple ci-dessus), nous identifions **quatre facteurs clés à maîtriser pour permettre la synergie entre ces politiques** sur les territoires agriurbains :

- **L'échelle des espaces.** Il s'agit en particulier d'avoir une réflexion sur l'échelle à laquelle a vocation à se développer l'économie du territoire.

- **La nature des espaces** (au sens identitaire et fonctionnel du terme « nature »). Les acteurs locaux doivent être amenés à s'appropriier les différents espaces de leurs territoires (paysages remarquables, lieux de promotion et de distribution des produits locaux,...). Il convient également d'envisager l'animation de ces espaces pour leur permettre de favoriser le lien social.

- **La diversité des espaces.** Un territoire agriurbain peut s'attacher au développement d'une agriculture multidimensionnelle qui permette à la fois de répondre à une demande locale et d'être compétitive à une échelle supra-territoriale. Il en va également de la richesse paysagère et sociale en milieu périurbain. A ce titre, il est souhaitable de penser une politique foncière et d'aménagement urbain. Cela permettra notamment de mettre en proximité spatiale et sociale l'urbain et le rural.

- **La valorisation des espaces.** La préservation de l'environnement de ces espaces peut constituer un socle de projets sur les TAU. De plus, la valorisation des paysages (notamment par des opérations d'entretien, de communication) est un axe de travail important pour constituer un support visuel du projet agriurbain.

b) Des leviers nombreux et mobilisables conjointement entre les acteurs

Grâce à nos études complémentaires sur les politiques publiques associées aux objectifs des TAU, et aux nombreux entretiens menés sur le terrain, nous avons sélectionné les acteurs clé du développement des TAU : les agriculteurs, la société civile, les communes et structures intercommunales, l'Etat territorial (services déconcentrés et établissements publics), le conseil régional et le conseil départemental.

Nous avons identifié pour chaque type d'acteur les leviers d'actions dont il dispose dans le cadre de chaque politique sectorielle (distribution, foncier, paysage, etc...). Sur cette base, nous évaluons de manière empirique la marge de manœuvre de chaque acteur vis-à-vis des objectifs propres aux TAU.

Il en ressort quelques éléments essentiels :

- tous les acteurs identifiés possèdent des **marges de manœuvres** plus ou moins fortes pour agir sur le TAU. Seul le Conseil Départemental semble moins présent.
- toutes les politiques sectorielles peuvent constituer de **nombreux leviers**. Il ressort néanmoins deux politiques où les leviers semblent les plus mobilisables par l'ensemble des acteurs : en premier lieu **les politiques environnementales**, et en deuxième lieu **les politiques de distribution**.
- presque toutes les politiques sectorielles sont portées par **au moins deux acteurs** possédant sur ce domaine une grande marge de manœuvre.

Il ressort clairement de cette analyse que l'enjeu essentiel est de coordonner tous ces acteurs, pour mobiliser de manière appropriée et combinée des leviers. Le travail sur les synergies entre politiques sectorielles effectué précédemment peut servir de support pour la coordination entre acteurs.

### 3. Test d'une méthode d'identification des facteurs d'engagement des acteurs d'un TAU pour construire les piliers d'un projet agriurbain

Nous avons testé sur la Plaine de Versailles une méthode d'identification des piliers d'un projet de territoire agriurbain sur la base de l'analyse des objectifs collectifs et individuels visés par les acteurs d'un territoire périurbain donné. Ce travail d'analyse a été réalisé principalement sur la base des interviews réalisées auprès des acteurs de la Plaine de Versailles. Nous avons

dressé une matrice des objectifs et avons proposé une ébauche de représentation schématique des recouvrements entre les objectifs (voir rapport).

Nous observons d'une part qu'un certain nombre d'acteurs est inscrit dans une démarche proactive vis-à-vis du développement du territoire agriurbain. Il convient également de noter la grande diversité

d'acteurs et de volontés, que nous n'avons pas pu présenter dans toute sa complexité.

D'autre part, nous notons un intérêt particulier des acteurs pour les objectifs collectifs que sont la préservation et le développement de **l'activité agricole**, la préservation et de développement de **l'activité économique locale** en lien avec l'agriculture, et **l'innovation**.

Au vu de ces éléments, nous émettons l'hypothèse que le contexte sur la Plaine de Versailles est favorable à un projet de développement économique local, s'appuyant

sur le potentiel agricole de la Plaine mais aussi sur son potentiel commercial, inscrit dans le développement durable, et audacieux en termes d'innovations. Les bénéfices tirés par les acteurs de ce développement pourraient servir l'objectif de préservation des espaces (patrimoine paysager, bâti,...) qui est un objectif fédérateur pour les acteurs de la Plaine de Versailles. Néanmoins, une analyse approfondie des objectifs visés par l'ensemble des acteurs de la Plaine devrait être réalisée pour confirmer une telle orientation sur ce territoire spécifique.

#### 4. Réflexions prospectives et conclusion

Dans cette dernière partie, nous avons capitalisé les enseignements de notre analyse de l'agriculture périurbaine en Ile de France pour proposer des pistes de réflexion à l'APPVPA afin de lui permettre de maintenir et de renforcer sa dynamique territoriale. Plus largement, nous avons suggéré des éléments de réflexion sur la dynamique future des territoires agri urbains en Ile de France. Les réflexions portent notamment :

- sur les leviers leur permettant de **construire une identité plus reconnue**.
- sur le potentiel, que nous considérons important, de ces territoires à **porter conjointement des politiques publiques** issues de l'État, de la Région ou des Départements
- sur la nécessité de **diversifier leurs sources financements**
- sur le **niveau d'exigence et de suivi du Conseil régional** dans ses attributions de financement
- sur **les conséquences d'une possible évolution à deux vitesses des TAU** ce qui peut être source de fractures entre territoires tout autant que d'une réelle émulation.

En conclusion, le potentiel de ces territoires se révèle donc au fil du temps particulièrement important pour relever de grands défis et notamment celui de réinventer un nouveau système agriurbain et alimentaire associant métropole et campagne.

Comme pour tout projet de développement, le principal enseignement de ces expériences dans les territoires agriurbains est qu'il est nécessaire de partager le constat et les objectifs avec le plus grand nombre d'acteurs locaux, d'organiser et d'animer la concertation et la co-construction.

Cela ne peut être réalisé qu'avec la **conjonction d'une volonté politique affirmée et d'une animation qui agit dans la durée**. Les territoires agriurbains représentent certainement une force collective. Ils doivent continuer à s'affirmer et à agir pour asseoir définitivement leur légitimité. La dynamique engagée depuis plusieurs années prouve que ces territoires, et particulièrement celui de la Plaine de Versailles, disposent d'atouts essentiels.

#### Extrait de bibliographie :

- APPVPA Bilans 2013-2014-2015
- Convention pluriannuelle DRIEE-APPVPA 2014-2016 (dont programme LEADER) et 2016-2019
- Convention DRIEE-APPVPA - Bilans 2011-12-13-14-15-16
- De Naurois M., 2011, Plaine de Versailles: quelle gouvernance après la réforme territoriale ? Pour 2011/2 (N°209-210), p. 205-213.
- Guiomar X., 2013, Les politiques et les lois visant à développer l'agriculture (péri)urbaine française
- Guiomar, X., 2014, « La mise en proximité de l'agriculture (péri)urbaine par les collectivités. Une (re)construction en trois temps, trois mouvements », Pour 2014/4 (N°224), p. 415-426.
- La Bergerie Nationale, Avril 2016, Les programmes agriurbains d'Ile de France : état des lieux, bilan, perspectives, 112p

....